



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

14 FEVRIER 1975

PROPOSITION DE DECRET

FIXANT LA DATE DE LA FETE
DE LA COMMUNAUTE CULTURELLE FRANÇAISE ET
ARRETANT LES COULEURS DE SON DRAPEAU
AINSI QUE SES ARMOIRIES (1)

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR **M. J.M. DEHOUSSE ET CONSORTS**

(1) Voir Doc. Conseil 27 (S.E. 1974) N° 1

ARTICLE 1^{er}

Remplacer les termes « la fête de la communauté culturelle française » par les termes « la fête de la Wallonie ».

ART. 2 et 3

Remplacer les termes « le drapeau de la communauté culturelle française » par les termes « le drapeau de la Wallonie ».

ART. 4.

Remplacer les termes « la communauté culturelle française » par les termes « la Wallonie ».

Justification.

Conformément à l'avis unanime exprimé en commission de la Politique générale, il paraît souhaitable d'en revenir à la fixation d'un drapeau et à la définition d'une fête pour la Wallonie et non pour la communauté française.

Il importe donc, pour que le Conseil culturel puisse légiférer en ce sens, que les Chambres, conformément à la loi du 3 juillet 1971, confirment par une résolution le pouvoir du Conseil culturel de passer outre à l'avis rendu le 4 octobre 1972 par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi les signataires du présent amendement ont déposé un projet de résolution devant la Chambre des Représentants.

J.-M. DEHOUSSE.

F. MASSART.

C. HUBAUX.

M. LEVAUX.

H. PIERRET.

L. DEFOSSET.